

Secrétariat général Route de Fribourg 5 Case postale 70 1726 Farvagny Téléphone Télécopie O26 552 59 O2 O26 552 59 OI

administration@commune-gibloux.ch

## Tarif des émoluments de chancellerie

(état au 4 avril 2022)

Le Conseil communal de Gibloux

vu:

- l'article 60, al 3, lit. d) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes

édicte :

## Article 1 En général

La commune est habilitée à percevoir des émoluments dans les limites fixées par l'Arrêté du Conseil d'état du 16 décembre 1986.

# Article 2 Actes, documents et panneaux-réclame

Les émoluments suivants sont perçus :

•	Certificat d'établissement				20
•	Attestation de séjour (séjour secondaire à Gibloux)				20
•	Renouvellement de l'attestation de séjour				10
•	Certificat de bonnes mœurs				10
•	Certificat de vie				10
•	Attestation - de domicile pour formalités - de domicile pour enfant mineur (voyage à l'étranger) - de solde fiscal - de zone d'affectation - validation de données pré-imprimées				10 10 10 gratuit gratuit
•	Renseignement écrit				10
•	Photocopies individuelles :		format A4 format A3 format A4 (couleur) format A3 (couleur)	par copie par copie par copie par copie	0.20 0.40 1.00 2.00
•	Photocopies	en nombre :	format A4	par copie	0.10
•	Extrait relié du règlement communal d'urbanisme (RCU) non disponib				non disponible
•	Panneau-réclame fixe		par dossier par panneau		
•	Panneau-réclame temporaire		par dossier par panneau		
•	Journal communal pour les personnes non domiciliées dans la commune				30

### Article 31 Cartes journalières CFF « Commune »

Les cartes journalières CFF « Commune » sont en vente au prix unitaire de CHF 40.--.

# Article 41 Places d'amarrage

Le laissez-passer annuel pour les propriétaires d'un bateau pour accéder à la place d'amarrage secteur Rossens plage la Source est facturé à CHF 20.--.

### Article 5<sup>2</sup> Rappels et sommations

Les frais de rappel sont facturés ainsi

1<sup>er</sup> rappel 2<sup>ème</sup> rappel Sommation

20.--

20.--

## Article 6<sup>2</sup> Arrangements de paiement

Un émolument est perçu pour les arrangements de paiement

jusqu'à 5 mensualités

-.--

dès 6 mensualités

20.--

#### Article 7 Divers

Ces émoluments courants sont payables au moment de la délivrance de l'acte ou contre remboursement. Le Conseil communal peut admettre, dans certaines circonstances, la délivrance de l'acte ou de l'objet sur facture.²

Les débours (taxes postales, taxes téléphoniques et divers) sont facturés en sus, au prix coûtant.2

Les frais de rappel et les émoluments pour les arrangements seront rajoutés au montant du décompte final.

Le Conseil communal peut surseoir à l'encaissement de certains émoluments en cas d'indigence.3

#### Article 8 Validité et abrogation

Les tarifs des émoluments de chancellerie adoptés par le Conseil communal les 13 janvier 2014 et 11 janvier 2016 sont abrogés.

Les présents tarifs entrent en vigueur au 8 juin 2020 et restent valables jusqu'à une nouvelle décision.

Ainsi adopté par le Conseil communal le 4 avril 2022.

La secrétaire

B. Cottet

CIBLOUT

F. Schafer

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nouvel article le 8 juin 2020

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nouvelle teneur selon décision du Conseil communal du 8 juin 2020, entrée en vigueur de suite

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Nouvelle teneur selon décision du Conseil communal du 4 avril 2022, entrée en vigueur de suite